

Ordre du jour :

1. Mouvement départemental : 1^{ère} phase
2. Disponibilités
3. Temps partiels
4. CDF (congé de formation)
5. Allègements de service
6. Questions diverses déposées par le SE-Unsa



• **Mouvement départemental : 1^{ère} phase :**

Données chiffrées :

	2018	2017 (pour comparaison)
Participants	1466	1420
Nommés	675	661
Candidats restant sur leur poste	378	376
Candidats restant SANS poste	413	383
Taux de satisfaction du vœu 1	47.7%	47.66%
Taux de satisfaction du vœu 2	13.78%	12.41%

Direction d'école (de 2 classes et +)

72 vacants avant le mouvement ; il reste 37 directions vacantes à l'issue de ce mouvement.

Il y a eu 85 nominations à TD (il y en avait 112 en 2017).

Pour les directeurs nommés pour la 1^{ère} fois à TD (51 personnes concernées), une formation spécifique aura lieu à l'ESPE de Beauvais :

- Soit du Jeudi 24 mai au mardi 12 juin au soir (1^{er} groupe),
- Ou soit du Jeudi 14 juin au mardi 03 juillet (2nd groupe).

Chaines (série de modifications)

7 chaines ont eu lieu (dont 1 faite en séance) ; elles touchent plus d'une dizaine de personnes. C'est bien pour cela qu'avant de communiquer des résultats susceptibles d'être encore modifiés (présentés à partir de documents confidentiels), le SE-Unsa travaille à vérifier les documents préparatoires, et à faire remonter les erreurs de barème par l'administration...



- **Disponibilités**

16 demandes sur autorisation ont été déposées : 1 a été annulée (à la demande de l'intéressée), 1 refus de la part du DASEN, les 14 autres ont été acceptées.

82 autres demandes **de droit** ont été déposées et validées.

Remarque de SE-Unsa : les postes de ces collègues seront versés à la phase d'ajustement.

- **Temps partiels**

Le Se-Unsa a toujours défendu le temps partiel pour les collègues (cf. déclaration préalable) mais, malheureusement, une fois encore, le DASEN a refusé toutes les demandes de temps partiels **pour convenance personnelle** (sauf 1 exception, situation TRES particulière).

Nous invitons les 15 collègues, concernés par un refus, à déposer un recours. Le SE-Unsa accompagnera les collègues syndiqués dans ces démarches.

3 demandes de Temps partiels pour création d'entreprise ont été déposées : 2 ont été acceptées.

- **Congés de formation**

20 demandes ont été faites (dont 6 non indemnisés). La dotation départementale étant de 10.5 ETP (équivalent temps plein) soit 126 mois de formation possible, toutes les demandes (20) ont été accordées.

- **Allègements de service**

30 demandes déposées au total.

Le médecin de prévention a émis un avis « favorable » ou « favorable prioritaire ». 10 accords : cela représente 2.5 ETP ; c'est la même dotation tous les ans.

- Toutes les demandes de renouvellement ont reçu un avis « favorable prioritaire », elles ont été validées et acceptées en CAPD.
- Seules 3 premières demandes ont reçu un avis « favorable prioritaire » et ont été validées.

- **Questions diverses :**

Lauréats concours 2018.

L'Oise

186 postes → concours externe

9 postes → 3^{ème} voie

Accueil des PES et attribution des affectations : le lundi 2 juillet au matin à l'antenne universitaire de Beauvais. Les militants du SE-Unsa seront présents pour rencontrer les stagiaires sur notre stand.

L'Aisne

149 postes → concours externe

7 postes → 3^{ème} voie

La Somme

74 postes → concours externe

4 postes → 3^{ème} voie

Partants en formation CAPPEI 2018-2019

- Le 6 juin : attribution des postes à la DSDEN.
- Le 25 juin : 1^{ère} journée de formation.

Fonctionnaires stagiaires 2017/2018

Le jury académique se réunira le jeudi 28 juin

Paola Boulenger, Sylvie Choury, Nathalie Puissant et Alexandre François

Vos élus des personnels SE-UNSA de l'Oise.